

Toute la France en zone FCO 4

L'histoire de la FCO en France

2007, attaque au Nord : Apparu en 2006 au Nord de l'Europe, le sérotype 8 de la FCO s'est progressivement étendu en touchant durement le Nord et l'Est de la France en 2007 puis tout l'hexagone en 2008. Face à la rapidité d'expansion du virus, une incapacité de fabrication du vaccin en quantité suffisante n'a pas permis de protéger les zones non atteintes. Les conséquences cliniques sur les animaux ont entraîné des pertes économiques considérables.

2008, attaque au Sud : Quelques semaines après le 8, le sérotype 1 pénétrait en France par le Pays Basque. Disposant d'une quantité de vaccin suffisante, les autorités sanitaires ont tenté de constituer une

barrière en engageant une vaccination générale sur les 4 départements du Sud-Ouest dont le Gers. Après quelques semaines de calme, la maladie faisait des ravages dans les cheptels de Haute-Garonne, de l'Aude et jusqu'à la Méditerranée à l'automne. La tentative de blocage n'avait pas fonctionné.

Après 2 années de vaccination obligatoire, la France était à nouveau considérée comme indemne fin 2012, permettant de lever toute barrière à la circulation des animaux.

2015, attaque au centre : Fin Août 2015, après une accalmie de 5 ans, un cas de sérotype 8 identifié dans le centre de la France, inaugurait un

nouvel épisode de FCO. Malgré les nouvelles mesures de vaccination et de limitation des mouvements, toute la France passe progressivement en « zone 8 ». Pour le Gers, ce fut en février 2016. Cette nouvelle épidémie s'est révélée beaucoup moins dynamique (faible vitesse de progression) et moins virulente (moins d'animaux malades). Ses principales conséquences ont été l'instauration de barrières commerciales avec des obligations de vaccination assorties de tests virologiques sur les bovins sortant de la zone atteinte vers la zone indemne française ou exportés vers l'Italie et l'Espagne.

2017 : l'arrivée du virus de sérotype 4

En novembre dernier, le virus de sérotype 4 a été détecté en Haute-Savoie (74). Une stratégie d'éradication a alors été tentée du fait du faible nombre de foyers détectés initialement et de leur concentration. L'ensemble des mesures de lutte recommandées a donc été mis en place : zonages autour de chaque foyer jusqu'à 150 km de distance, limitation des mouvements, vaccination obligatoire autour des foyers, et contrôles dans les

élevages ayant reçu des animaux provenant de cette zone.

Ce dernier point a progressivement impliqué des analyses dans toute la France (69 départements, 100 élevages, 8500 bovins) dont le Gers dans 9 élevages pour 26 bovins.

Grâce à ces dernières recherches, il s'est avéré que le virus était présent depuis mai 2017 et qu'il avait déjà suffisamment diffusé pour que

l'ANSES (Agence Nationale de Sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail) conclue le 21 décembre « **que l'objectif initial d'éradication devient irréaliste. En outre, il serait très coûteux par rapport aux bénéfices escomptés** », d'autant que ce sérotype « **semble à ce stade, très peu pathogène pour le bétail continental** ».

Nouvelles règles en place depuis le 1^{er} janvier

Tout le territoire continental est désormais en zone réglementée 4 et 8 avec les conséquences suivantes :

- les animaux peuvent circuler librement en France, comme pour le sérotype 8 ;
- la vaccination contre le sérotype 4 devient volontaire;
- pour les échanges d'animaux vers l'Espagne ou l'Italie (qui représentent 80 % des flux exports d'ani-

maux depuis la France) les règles préexistantes ne sont pas modifiées mais il s'y rajoute une vaccination contre le sérotype 4 pour l'Espagne et pour une partie du Piémont Italien qui est indemne de sérotype 4. Cette zone est malheureusement la zone qui reçoit une majorité des bovins en provenance de France.

- les discussions avec les pays tiers (notamment avec l'Algérie) auront

lieu en janvier pour permettre le maintien des exportations.

Disponibilité des vaccins : l'unique vaccin actuellement sur le marché est disponible en quantité limitée. Un système de gestion est en cours de déploiement. Ce vaccin s'injecte par voie sous-cutanée. La primo vaccination nécessite deux injections chez les bovins à 3 semaines d'intervalle.

La Fièvre Catharrale Ovine (FCO) : V comme...

Virus : l'agent pathogène est un virus. Le seul moyen de lutte direct, c'est la vaccination.

Variantes : on connaît 26 variantes au virus appelées sérotypes numérotés de 1 à 26. Cela complique considérablement la prévention puisque les vaccins actuels ne sont efficaces que contre un sérotype à la fois.

Victime : ce virus atteint les ruminants

d'élevage (moutons, bovins, chèvres) ou sauvages (cerfs en particulier ...). Il n'atteint pas les hommes.

Virulent : les sérotypes sont plus ou moins virulents. Certains sont bénins. D'autres peuvent provoquer la mort de l'animal atteint. Ils sont aussi plus spécifiques de l'une ou l'autre espèce de ruminants

Vecteurs : la FCO ne se transmet pas

par contact entre animaux mais par les piqûres de petits moucheron « vecteurs » du virus.

Vent : le vent transporte les moucheron, parfois sur de longues distances, et diminue l'efficacité des mesures habituelles de confinement et de limitation de mouvements.

Pour tout renseignement : GDS du Gers au 05.62.61.79.73